ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
6, 7 ET 8 DECEMBRE 2011, OTTAWA, ON

Résolution n° 50/2011

TITRE :	Soutien à la Première Nation de Ebb and Flow pour le développement de la formation professionnelle des Premières Nations
OBJET :	Éducation
PROPOSEUR(E) :	Nelson Houle, Chef, Première Nation de Ebb and Flow, Man.
COPROPOSEUR(E) :	Cameron Catcheway, Chef, Première Nation de Skownan, Man.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

Les peuples autochtones ont le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes et établissements scolaires où l'enseignement est dispensé dans leur propre langue, d'une manière adaptée à leurs méthodes culturelles d'enseignement et d'apprentissage. (Article 14)

Les peuples autochtones ont droit à ce que l'enseignement et les moyens d'information reflètent fidèlement la dignité et la diversité de leurs cultures, de leurs traditions, de leur histoire et de leurs aspirations. (Article 15)

Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelle, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale. (Article 21);

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

B. Au cours de la dernière décennie, les dirigeants de la Première Nation de Ebb and Flow ont, en consultation avec des aînés, des enseignants et des membres de la communauté, exprimé leur préoccupation quant à l'absence de programmes de formation technique professionnelle pertinents sur le plan de la culture pour leurs jeunes des Premières Nations. Ce type de programmes devient de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que les Premières Nations évoluent vers leur objectif d'autodétermination et l'exercice de leur propre compétence dans le domaine de la formation et de l'éducation;

C. La Première Nation de Ebb and Flow a formé un comité sur la création d'un institut secondaire de formation professionnelle afin d'atteindre son but de mettre sur pied une école secondaire professionnelle régionale;

D. Le comité a effectué une étude de faisabilité qui corrobore et confirme la nécessité de créer une école secondaire professionnelle régionale;

E. Le milieu éducatif de la Première Nation de Ebb and Flow comprend les principaux éléments suivants : l'immersion linguistique, des programmes holistiques et culturellement adaptés, des enseignants agréés, la participation et la responsabilisation des parents et des installations saines et sécuritaires fondées sur des principes respectant l'exercice de notre compétence sur l'éducation.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent la Première Nation de Ebb and Flow dans sa démarche consistant à revendiquer son droit inhérent à l'éducation ainsi que dans ses efforts visant à créer un institut secondaire professionnel régional central pour la Première Nation de Ebb and Flow et les Premières Nations et collectivités environnantes en vue de répondre aux besoins des étudiants actuels et futurs et d'offrir à ces derniers des possibilités accrues au sein d'une main-d'œuvre compétitive.

2. Enjoignent le Chef national d'écrire au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada afin de lui signaler son appui à l'initiative et de l'inciter à prendre immédiatement des mesures pour aider la Première Nation de Ebb and Flow à réaliser ses objectifs.

3. Enjoignent l'APN de travailler en partenariat avec la Première Nation de Ebb and Flow, ainsi qu'avec l'Assemblée des Chefs du Manitoba, à la réalisation du projet de création d'un institut technique professionnel des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7e jour de décembre 2011 à Ottawa, Ontario

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL